

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Loi N°2019-771 du 05 novembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret N°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE	
Raison Sociale :	
SIREN/SIRET	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
ADRESSE :	N° VOIE :
	CP : VILLE :
CONTACT	Nom : Prénom : Téléphone : Mail :@.....
VOTRE TAXE	
1. EFFECTIFS au 31/12/2020 : <input type="text"/>	
Selon DADS NADS au 31/12/2020 MASSE SALARIALE =	
2. CALCUL DE LA TAXE BRUTE	MASSE SALARIALE x 0.68% =
3. CALCUL DES 13%	TAXE BRUTE x 13% =
4. DÉPENSES DÉDUCTIBLES <small>Subventions aux CFA « sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées » « Bonus Alternant » pour les entreprises de 250 salariés et plus dépassant les 5% d'alternants. (% alternant – 5%) x effectif moyen : 400 €</small>	
5. MONTANT DES 13% À REGLER	13% - DÉDUCTIONS =

VOTRE VERSEMENT AU LYCEE ST JOSEPH - CODE UAI : 0480039G =

Le lycée polyvalent St Joseph est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : LYCEE SAINT-JOSEPH

N° : BANQUE :

PAIEMENT PAR VIREMENT

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9100 8252 095

BIC : CEPAPRPP348

Merci de mentionner votre N° de SIRET et "TA 2021" en libellé de virement

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété **par mail** à secretariat2@lyceesaintjoseph.com ou **par courrier** : LYCEE SAINT JOSEPH – 1, Avenue Théophile Roussel – 48100 MARVEJOLS

Un problème, une question ? N'hésitez pas à nous contacter au 04.66.32.02.40

LYCEE POLYVALENT PRIVE DES METIERS SAINT JOSEPH – 1, Avenue Théophile Roussel – 48100 MARVEJOLS

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT